

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 16 décembre 2025 sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1
M. Louis Arseneault, conseiller du district 2
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 3
M. Georges Painchaud, conseiller du district 4
M. Sébastien Cyr, conseiller du district 5
M. Gil Thériault, conseiller du district 6

Sont aussi présents :

M. Jean A. Hubert, directeur général par intérim
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque 6 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 22 par le maire, Antonin Valiquette.

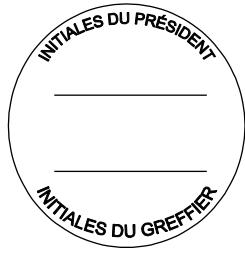
R2512-1781

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
- 7.3 Ressources humaines



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

No. de résolution
ou annotation

- 7.4 Travaux publics
- 7.4.1 Autorisation de signature – Programme d'aide à la voirie locale – Avenant à la convention d'aide financière – Nouvelle application d'une norme comptable
- 7.5 Sécurité incendie et de la sécurité publique
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.7.1 Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Programme Aide aux immobilisations – Ministère de la Culture et des Communications – Rénovation de la Bibliothèque Jean-Lapierre et de la Maison de la culture
- 7.7.2 Octroi de contrat de gré à gré – Bandes d'hockey Gyslain Lampron inc. – Installation de nouvelles bandes pour la patinoire – Village de Grande-Entrée
- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.9 Attractivité, communications et expérience citoyenne
- 7.10 Réglementation municipale
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

ADMINISTRATION

Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

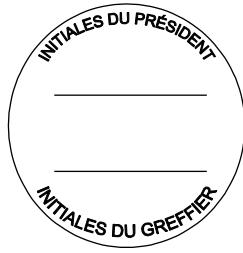
En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

TRAVAUX PUBLICS

R2512-1782

Autorisation de signature – Programme d'aide à la voirie locale – Avenant à la convention d'aide financière – Nouvelle application d'une norme comptable

CONSIDÉRANT QUE la convention originale, n° GKF73379, GDM – 20211130-10, est intervenue le 18 mai 2022 entre la ministre des



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

No. de résolution
ou annotation

Transports et de la Mobilité durable et la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire, Antonin Valiquette, et le directeur général par intérim, Jean A. Hubert, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

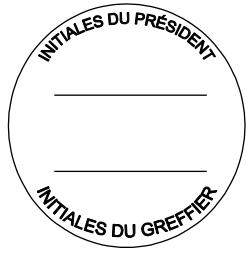
LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R2512-1783

**Autorisation de signature – Demande d'aide financière –
Programme Aide aux immobilisations – Ministère de la Culture et
des Communications – Rénovation de la Bibliothèque Jean-
Lapierre**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine souhaite réaliser le projet de rénovation et de restauration de la succursale principale de la Bibliothèque Jean-Lapierre, incluant la mise aux normes de la Maison de la culture, projet priorisé par le milieu depuis plus de 15 ans;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de mettre à niveau les services de bibliothèque et les activités culturelles gratuites destinés aux citoyennes et citoyens de la Municipalité en leur offrant les espaces adéquats rencontrant les standards de qualité minimaux fixés, notamment, par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) lui-même, de même que par Bibliothèques et archives nationales du Québec;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a déposé en mars 2022 une demande d'aide financière à cet effet au MCC dans son programme Aide aux immobilisations (PAI) et que depuis ce programme a été fermé pour en effectuer la refonte complète, ayant pour effet l'annulation en avril 2025 de toutes les demandes d'aide en processus d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE

suite à la révision complète de la norme du PAI, le MCC a lancé, en octobre 2025, l'appel à projets pour le volet 2.2 visant le maintien des infrastructures et des équipements culturels, pour lequel les dépôts se terminent le 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE

le PAI du MCC permet de financer 80% des frais admissibles du projet jusqu'à un seuil de subvention maximal de dix millions de dollars (10 000 000 \$) pour un projet de maintien d'actif comportant des interventions de restauration d'un immeuble patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE

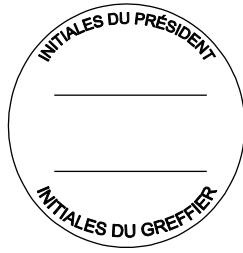
pour sa valeur communautaire, identitaire et historique liée au mouvement coopératif de même que son importance dans le cœur villageois de Havre-aux-Maisons, le bâtiment de la Maison de la culture a été identifié à ce titre et sera inclus à l'inventaire du patrimoine immobilier qui sera adopté par la Municipalité en mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE

des investissements importants et urgents sont déjà prévus au Plan de maintien des actifs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, notamment en ce qui concerne la sécurité et l'accessibilité universelle du bâtiment de même que l'ensemble de ses composantes électromécaniques, et que ces investissements peuvent servir de levier pour accéder à un financement gouvernemental important;

CONSIDÉRANT QUE

le 4 mai 2016, le Gouvernement du Québec a adopté le décret 354-2016 reconnaissant « [le] statut particulier lié au caractère insulaire et [les] contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine », notamment en matière de surcoûts inhérents à tous projets de construction et de rénovation immobilière, et ordonnant que « chaque ministère (...) module ses interventions afin de tenir compte de [ces] enjeux et [de ces] contraintes »;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE

ces surcoûts sont estimés à 60% pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine, ce qui a un impact considérable sur les projets d'infrastructures et les frais liés au maintien des actifs immobiliers de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Sébastien Cyr,
appuyée par Gil Thériault,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de dix millions de dollars (10 000 000 \$) au programme Aide aux immobilisations – Volet 2.2 (maintien des infrastructures et des équipements culturels) du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour le projet de rénovation et de restauration de la succursale principale de la Bibliothèque Jean-Lapierre, incluant la mise aux normes de la Maison de la culture;

de mandater la Direction du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, la Direction générale, pour signer tout document en lien avec cette demande, incluant la convention d'aide financière à intervenir.

R2512-1784

Octroi de contrat de gré à gré – Bandes d'hockey Gyslain Lampron inc. – Installation de nouvelles bandes pour la patinoire – Village de Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE

le Plan directeur des espaces récréatifs extérieurs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prévoit la création de pôles villageois visant à offrir, dans chaque village, un lieu extérieur de socialisation et de rencontres intergénérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE

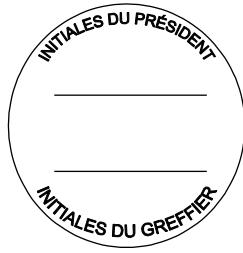
ces aménagements sont développés en complémentarité avec les partenaires locaux afin de répondre aux besoins particuliers de chaque milieu;

CONSIDÉRANT QUE

pour la période 2025-2026, le village de Grande-Entrée a été désigné pour la réalisation de son pôle villageois;

CONSIDÉRANT QUE

des consultations menées avec le comité des loisirs et un comité de citoyens ont permis d'identifier les priorités d'aménagement du site;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE ces priorités comprennent le réaménagement de la patinoire extérieure, l'ajout d'une aire de jeux destinée aux enfants de 0 à 5 ans et la création d'un espace de détente pour les aînés et les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des bandes de la patinoire constitue l'intervention prioritaire retenue et que les travaux d'installation sont prévus au début janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Gil Thériault,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'octroyer un contrat de gré à gré à Bande d'hockey Gyslain Lampron inc. au coût de 61 215,55 \$, plus les taxes applicables, pour le remplacement des bandes de la patinoire extérieure du village de Grande-Entrée, conformément aux plans, aux priorités établies et aux conditions prévues au Plan directeur des espaces récréatifs extérieurs de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

d'autoriser la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire ou, en son absence, la Direction générale, à signer tout document relatif à ce contrat;

de financer cette dépense via une subvention du Fonds régions et ruralité (volet 4) – Projets municipaux et de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, tel qu'adopté à la séance extraordinaire de la Communauté maritime de ce jour.

AFFAIRES DIVERSES

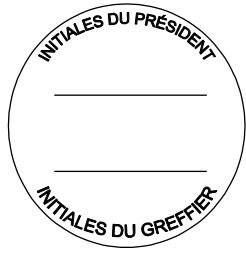
Le point suivant est porté à l'attention des membres du conseil :

-Le maire profite de l'occasion pour souhaiter de Joyeuses Fêtes à tous et à toutes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Trottoir glacés et difficulté d'y marcher.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

16 décembre 2025

No. de résolution
ou annotation

R2512-1785

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Sébastien Cyr,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 37.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière